

Communiqué Final du Séminaire

Réunion ad hoc du groupe d'experts sur les Négociations Bilatérales et
Multilatérales du Commerce en Afrique Centrale
9 au 12 mai 2005
Yaoundé, Cameroun

I. INTRODUCTION

Du 9 au 12 Mai 2005, s'est tenue à l'hôtel Hilton de Yaoundé une Réunion ad hoc du groupe d'experts sur les négociations bilatérales et multilatérales du commerce en Afrique Centrale, sous le haut patronage de M. le Ministre du Commerce et en présence les Ministres du Travail et de la Sécurité Sociale, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Economie Sociale, de Mme Le Secrétaire d'Etat au Commerce, du Recteur de l'Université de Yaoundé II, des membres du Corps Diplomatique, du Représentant de la CEMAC au Cameroun, du Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II, du Directeur Général de JEICP, et du Directeur du GPE.

Ladite réunion a regroupé au total 50 participants venant de quatre pays de la CEMAC, à avoir le Cameroun, le Gabon, le Congo et la République Centrafricaine.

Les objectifs de l'atelier tels que définis par les organisateurs, réitérés par Son Excellence M. Le Ministre du Commerce, étaient les suivants :

- 1) **OBJECTIF 1** : Faire un état de lieu de la situation globale dans les négociations pour la sous région, et surtout réfléchir sur les enjeux de celles-ci par rapport aux négociations liées aux accords de partenariat économique et aux programmes d'intégration régionale ;
- 2) **OBJECTIF 2** : Identifier les éléments de requêtes et offres, que les Etats individuellement et de manière coordonnée pourront faire dans le cadre de négociation AGCS ;
- 3) **OBJECTIF 3** : Faire le point des réformes dans la sous région relative aux articles V, VIII et X du GATT qui font l'objet des négociations et proposer un programme d'activités pour une participation effective ;
- 4) **OBJECTIF 4** : Identifier les besoins en négociations et les actions immédiates à entreprendre dans des domaines prioritaires.

Les travaux présentés au cours du séminaire, et les débats suscités par ceux-ci se sont notamment déroulés dans la perspective de réaliser ces objectifs.

- **Sur le plan de l'objectif 1, l'état des lieux** dressé à l'issue du séminaire est le suivant :
 - Il y a un sous représentation des Etats de la CEMAC à Genève, siège de L'OMC ;
 - Les thèmes en discussion à l'OMC actuellement portent sur :
 - L'agriculture ;
 - Les produits non agricoles ;
 - L'AGCS.

- Faiblesse dans la présentation des offres et des requêtes ;
 - Absence de coordination entre les comités nationaux de suivi des accords de l'OMC et des APE aux niveaux national et régional;
 - Insuffisance des infrastructures de transport et le coût élevé des services de transport dans la sous région ;
 - Insuffisance des ressources humaines formées aux négociations commerciales multilatérales, et sous-utilisation de celles existantes.
- **Sur le plan de l'objectif 2** : Les éléments des requêtes et offres que les Etats peuvent adresser à leurs partenaires sont :

a) **Pour le Cameroun :**

- *Les offres* doivent être adressées dans les secteurs de services financiers, services des transports, services des télécommunications.
- *Les requêtes* quant à elles, doivent être adressées dans le secteur des services professionnels.

b) Pour le Gabon :

- *les offres* doivent être adressées pour les secteurs suivants :
 - Bussinnes services ;
 - Travaux d'installation et d'assemblage ;
 - Assurances directes ;
 - Réassurance et rétrocession ;
 - Intermédiation d'assurances ;
 - Services auxiliaires d'intermédiations d'assurances ;
 - Prêts de tous types ;
 - Echanges de services bancaires et autres services financiers ;
 - Gestion d'actifs bancaires et financiers ;
 - Services financiers auxiliaires ;
 - Provision et transport des informateurs financiers.

- *Les requêtes* doivent être adressées dans les secteurs de l'éducation et de la santé

c) Pour le Congo :

- *les offres* doivent être présentées pour les services suivants :
 - Services médicaux et dentaires ;
 - Services vétérinaires ;
 - Autres business services;
 - Services de téléphonie vocale ;
 - Travaux de construction généraux d'un meuble ;
 - Travaux de construction généraux de génie civil ;
 - Services d'enseignement supérieur ;
 - Hôtels et restauration ;
 - Agence de voyage et services de tours opérateurs.

- *Requêtes* doivent être adressées pour la fourniture de services en mode 4, visant la reconnaissance ponctuelle des qualifications professionnelles par les pays du Nord.

d) Pour la République Centrafricaine :

- *Offres:*
 - Business services ;
 - Services environnementaux ;
 - Hôtels et restauration ;
 - Agences de voyage et services de tour-opérateur ;
 - Services de guides touristiques ;
 - Autres services de tourisme ;
 - Services de divertissement ;
 - Librairies, archives et autres services culturels ;
 - Sports et autres services récréatifs.
- *Requêtes* non disponibles.

e) Pour le Tchad

- *Offres*
 - Hôtels et restauration ;
 - Agences de voyages et services de tour-opérateur.
- *Requêtes* non disponibles.

Objectif 3: Facilitation des échanges

Sur ce plan, des actions doivent être entreprises pour :

- Une plus grande liberté de passage des biens en provenance d'autres pays membres (art.V) ;

- Alléger les frais et formalités liées à l'importation et à l'exportation (VIII) ;
- Une transparence plus effective dans la régulation et l'administration des lois régissant le commerce (art. X).

Objectif 4 : Programme d'activités pour une participation effective de l'Afrique Centrale aux négociations

Les activités des pays de la sous région doivent à ce sujet consister en :

1. La participation à la Conférence des Ministres du Commerce au Caire (Egypte);
2. La préparation minutieuse des listes d'engagements;
3. La formulation idoine des offres et requêtes;
4. La tenue d'une mini ministérielle regroupant les Ministres du Commerce de la CEMAC;
5. L'identification précise des besoins en négociations et des actions immédiates à entreprendre dans les domaines prioritaires;
6. Un renforcement du personnel diplomatique à l'OMC (Genève) ;
7. Un renforcement des capacités humaines et institutionnelles par thème de négociation.

RECOMMANDATIONS

I. En ce qui concerne l'AGCS

Les participants recommandent aux gouvernements de l'Afrique Centrale :

1. De faire un effort pour renforcer le personnel diplomatique de Genève, siège de l'OMC, avec des cadres compétents des Ministères chargés du commerce, diplômés de l'OMC ou titulaires de DESS en négociations commerciales multilatérales de l'Université de Yaoundé II ; dans l'esprit de la Conférence des Recteurs des Universités d'Afrique Centrale, afin de suivre de près les activités de cet organisme.
2. De prendre sans délai des engagements spécifiques dans certains secteurs ciblés du commerce des services, et de présenter des offres dans d'autres secteurs tout aussi bien ciblés, pour répondre aux sollicitations (requêtes) des autres pays membres de l'OMC.

3. De faire en sorte que les Comités Nationaux chargés du suivi des Accords de Marrakech en matière de commerce des services, aient une coordination au niveau du Secrétariat Exécutif de la CEMAC, comme c'est le cas à l'UEMOA.
4. De faire l'effort de solliciter auprès de la Direction Générale de l'OMC à Genève, la création d'un Centre de formation en politique commerciale propre à la sous région à l'instar de celui du Maroc (Casablanca).
5. De faire en sorte que les Ministres du Commerce d'Afrique Centrale se réunissent, au plus vite, en vue de prendre les décisions qui s'imposent dans le secteur du commerce des services. Pour ce faire, une réunion préparatoire extraordinaire devrait avoir lieu, dans le cadre du Secrétariat Exécutif de la CEMAC, entre les experts des Ministères du Commerce, du JEICP et du GPE. Peuvent également y participer, les représentants des Ministères des Finances et, peut-être aussi, des partenaires au développement.
6. De chercher à donner la formation adéquate qui manque au personnel des services de douanes pour la bonne application de la valeur transactionnelle de l'OMC.
7. D'inscrire dans leurs feuilles de route le renforcement et l'évaluation des politiques sectorielles communautaires, notamment celles intéressant les sous secteurs des télécommunications, des transports et du tourisme.
8. D'organiser une instance de rencontres et d'échanges périodiques entre les membres des Comités Nationaux de l'OMC et ceux des APE, sous la présidence des Ministères en charge du Commerce de la CEMAC.

II. Sur la Facilitation des Echanges

Reconnaissant l'importance manifeste de la Facilitation des Echanges dans l'amélioration de la compétitivité des économies, l'attrait des IDE dans les pays de la CEMAC, et l'amélioration des mouvements de transit en direction des pays-frères sans littoral, les participants recommandent aux gouvernements :

9. De poursuivre le processus engagé des réformes en matière de Facilitations des Echanges dans les domaines tarifaires, de mesures SPS, et de suppression des OTC de tous genres.
10. De commander des études afin de déterminer l'écart entre les réformes engagées et les efforts encore à fournir pour une bonne Facilitation des Echanges, selon les dispositions des Articles V, VIII et X de l'Accord du GATT y relatif.
11. De solliciter l'expertise de l'Assistance technique relative à la Facilitation des Echanges, notamment en matière d'alignement des procédures de formation des personnels des services des douanes et des transports en particulier.